



*Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes*

**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATION MINEURE – 2018-035**

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice-générale et secrétaire-trésorière, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 juin 2018 à 19h30 à la salle du conseil située au 4050, rue Principale, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante:

**Nature et effets** Permettre de réduire la marge latérale du bâtiment secondaire construit à 0.84 mètre au lieu de 1.20 mètre, tel qu'exigé par le règlement de zonage 05-1992, article 7.4.4.

**Identification du site concerné :** lot 5 188794 du cadastre du Québec, propriété de M. Pascal Tessier située au 6890, rang Sainte-Rose à l'intérieur de la zone V-01.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes ce 28<sup>e</sup> jour de mai 2018.

Marie-Claude Parent  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

## ***CERTIFICAT DE PUBLICATION***

*Je, soussignée, Marie-Claude Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 28 mai 2018, entre 14 heures et 17 heures.*

*En foi de quoi je donne ce certificat ce 28 mai 2018.*

*Marie-Claude Parent  
Directrice générale et secrétaire-trésorière*